



Le Bulletin

Chères Sundhousiennes, Chers Sundhousiens,

Je tiens à vous remercier pour votre participation aux élections municipales. Bien que les résultats étaient connus, vous êtes nombreux à vous être déplacés pour cet acte civique, représentatif de la démocratie, de notre République.

Je suis honoré d'avoir été élu avec mon équipe pour ces six prochaines années. L'élection du Maire et des Adjoints a eu lieu cinq jours après les élections municipales et je suis heureux de poursuivre le travail avec mes Adjoints : M. Fabien ANSTETT, Mme Christelle ADOLPH et M. Michaël BERGER, qui ont déjà fait de l'excellent travail lors de la dernière mandature.

Je nommerai à nouveau M. Raphaël HAEGELI en tant que délégué à la voirie et aux réseaux, car nous avons grand besoin d'un spécialiste dans ce domaine. Il se représentera également pour le mandat de Président de la commission locale eau potable du SDEA.

Lors du prochain conseil municipal du mois d'avril, nous procéderons à la mise en place des commissions municipales et nous nommerons les délégués et représentants des instances externes.

Nous continuerons dans la lancée de notre dernier mandat et je tiens encore une fois à remercier tous les membres de l'équipe 2020-2026.

Nous avons déjà voté le Budget et les principales opérations budgétaires que vous trouverez en page 3.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Bien à vous,
Le Maire,
Mathieu KLOTZ**



[Dans ce numéro]

Mot du Maire

Budget 2026

Actualités

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou dans le Procès-verbal enregistré sur notre site internet : « www.sundhouse.fr, rubrique Vie Municipale ». Ce budget a été réalisé sur les bases du débat de préparation budgétaire abordé le 25 février 2026 par la Commission des Finances. Son élaboration est un enjeu très important pour le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux car il détermine l'avenir du village.

Cette année le Budget principal de la Commune représente **3 143 000 €** (section de fonctionnement et d'investissement), auquel s'ajoute le Budget annexe du CCAS **16 650 €**.

FISCALITE : TAUX DES TAXES LOCALES

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,82 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,49 %

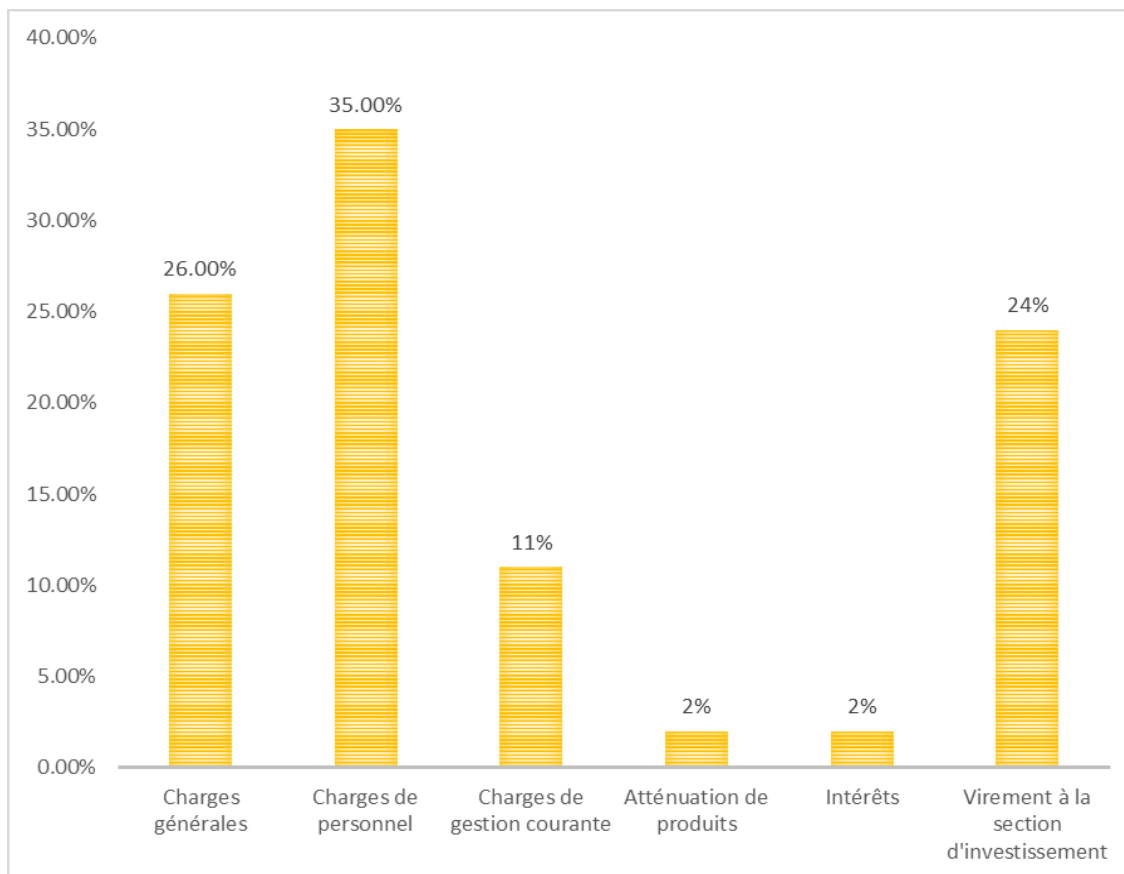
Cotisation foncière des entreprises : 15,84 %

Taxe d'habitation : 15,50 %

**LA COMMUNE DE SUNDHOUSE A VOTE LES TAUX
D'IMPOSITION DE LA
FISCALITE LOCALE SANS AUGMENTATION
DEPUIS 2016 !**

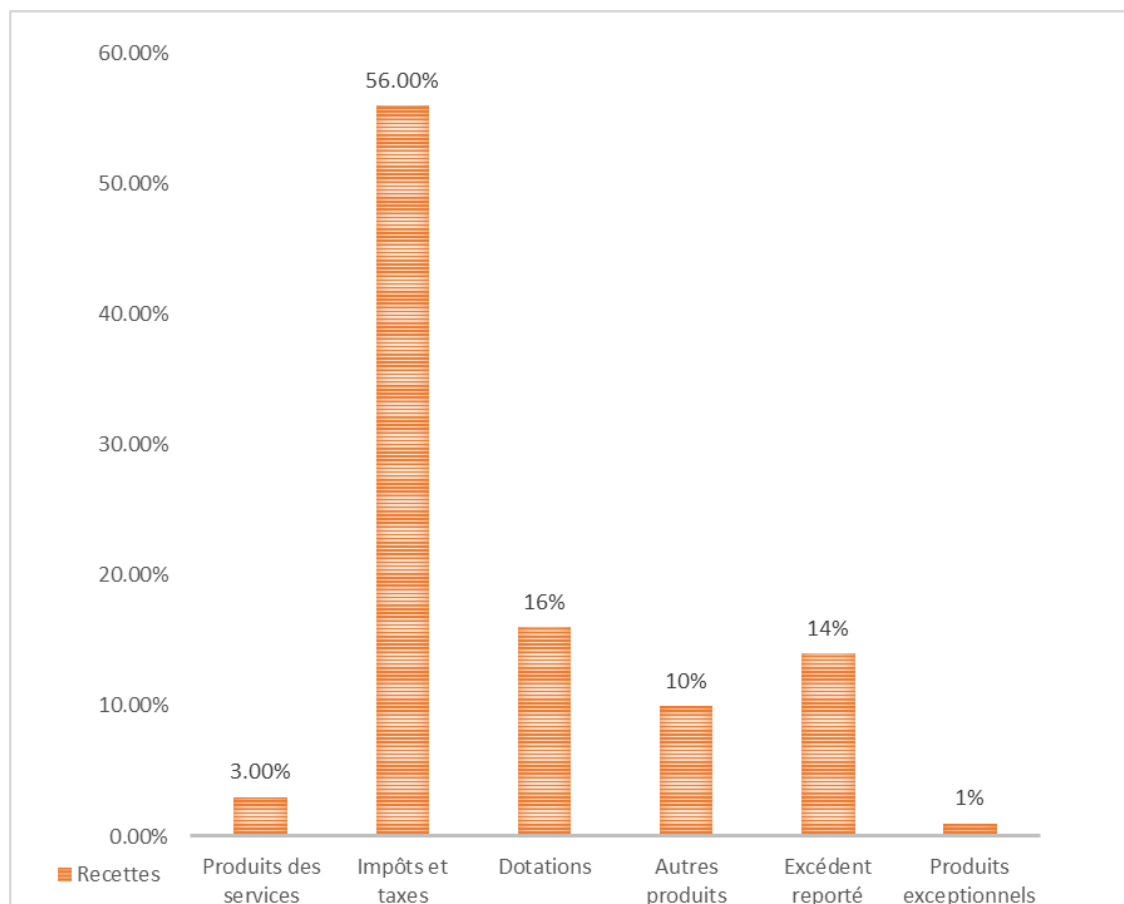
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LE MONTANT TOTAL DES DÉPENSES 1 713 000€



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES 1 713 000€



OPERATIONS INVESTISSEMENT 2026

Les montants de la section d'investissement **s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 1 430 000 €.**

LES DEPENSES - Opérations d'investissement

104 - Cimetière - ossuaire et bennes	26 000,00
105 - Réaménagement du parking & abords de la salle polyvalente	4 000,00
107 - Presbytère	16 000,00
115 - Aménagement rue de l'enfer et rue des roseaux	500 000,00
116 - Canal	-
117 - Logement rue du Dr Albert Schweitzer	10 000,00
118 - Réseaux divers - Poteaux d'Incendie	4 000,00
121 - Terrain	170 000,00
15 - Gendarmerie	16 000,00
19 - Mairie	70 000,00
20 - Ecole primaire	87 000,00
23 - Matériel service technique	9 000,00
33 - Salle polyvalente	24 000,00
48 - Atelier municipal	60 000,00
59 - Ecole Maternelle	20 000,00
67 - club house stade	150 000,00
87 - Voirie	30 000,00
93 - Cadre de Vie	82 000,00
700 - Eglise	13 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	1 291 000,00

D 1641 (remboursement du capital des emprunts) : 80 000,00 €

001 – déficit d'investissement reporté : 55 521,48 €

Op. ordre : 3 478,55 €

LES PRINCIPALES RECETTES

R 021	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	409 00,00 €
R 10222	<i>Fonds de compensation TVA</i>	160 000,00 €
R 10226	<i>Taxe d'aménagement</i>	20 091,07 €
R 1311, 1312, 13141, 13158. <i>Subventions et participations</i>	<i>Région</i>	70 000,00 €
	<i>Département</i>	26 300,00 €
	<i>CCRM</i>	45 000,00 €
	<i>Etat DETR</i>	60 000,00 €
	<i>Agence de l'eau</i>	72 000,00 €
	<i>ANS</i>	80 000,00 €
	<i>US Sundhouse</i>	25 000,00 €
R 1068	<i>Excédent de fonctionnement 2025 capitalisé</i>	410 258,93 €

CONSEIL MUNICIPAL

2026 - 2032

Le conseil municipal a été élu le dimanche 15 mars 2026 par 576 voix. Le taux de participation aux élections municipales a été de 43.40 %. Les communes ont été créées par une loi du 14 décembre 1789 pour la constitution des municipalités. Chaque commune, quelle que soit sa taille, est administrée par, d'une part, un conseil municipal et, d'autre part, par le maire et un ou plusieurs adjoints élus par le conseil municipal en son sein.

Le conseil municipal représente les habitants. Il est chargé de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ». Il vote le budget, approuve le compte administratif, il peut créer et supprimer des services publics municipaux, décider des travaux, gérer le patrimoine communal, accorder des aides favorisant le développement économique. Pour exercer ses compétences, il adopte des délibérations. Si besoin est, il peut former des commissions pouvant étudier des dossiers (L. 2121-22 du CGCT).

L'article L. 2122-22 dresse la liste limitative des missions susceptibles d'être déléguées au maire par le conseil municipal. Quelle que soit l'importance démographique de la commune, tout conseiller municipal, dans le cadre de sa fonction, doit être informé des affaires de la commune faisant l'objet d'une délibération. Afin de garantir l'expression du pluralisme et de permettre au public de connaître les différents points de vue des élus sur les affaires communales, le législateur a reconnu un certain nombre de droits aux élus de l'opposition au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre. Le maire fixe l'ordre du jour qui doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats. En cas de dysfonctionnement grave, le conseil municipal peut être dissous par décret en Conseil des ministres.



LA MUNICIPALITÉ

2026 - 2032

Monsieur le **Maire Mathieu KLOTZ** a été élu au premier tour, par les conseillers municipaux lors de la séance d'installation le **20 mars 2026** et a pris immédiatement ses fonctions après son élection. Le Maire est le premier magistrat de la commune. Il applique les décisions du conseil municipal, gère le Budget, signe les contrats et représente la commune pour ester en justice. Il détient des pouvoirs propres en matière de police administrative. Il est par ailleurs, le représentant de l'Etat dans la commune, sous l'autorité du Préfet, il applique les lois, organise les élections et peut prendre des arrêtés municipaux. Sous l'autorité du procureur de la République, il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

La liste d'adjoints au Maire, conduite par M. Fabien ANSTETT a également été élue au premier tour !

M. Fabien ANSTETT a été élu premier Adjoint,
Mme Christelle ADOLPH a été élue deuxième Adjointe,

Monsieur Michaël BERGER a été élu troisième Adjoint.

Les délégations aux adjoints seront votées en même temps que les commissions lors de la prochaine séance du conseil municipal le 28 avril 2026.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les **CCAS** sont des structures au service des habitants de la commune et notamment des personnes en difficulté. Ils sont aussi un lieu de rencontre privilégié entre élus et acteurs associatifs, ainsi qu'un lieu d'analyse des situations sociales. C'est un observatoire des conditions de vie des habitants de la commune, particulièrement dans le monde rural. Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé du Maire, président de droit, de conseillers municipaux et de 4 personnes nommées :

- Une personne représentant les associations qui œuvrent dans le domaine de **l'insertion et de la lutte contre les exclusions**,
- Une personne représentant les **associations de retraités et de personnes âgées**,
- Une personne représentant les **associations de personnes handicapées**,
- Une personne représentant les **associations familiales**, désignée sur proposition de l'UDAF.



La fonction de délégué familial est exercée à titre bénévole, pendant la durée du mandat de 6 ans, et permet professionnellement de bénéficier d'un congé représentation.

Il est primordial pour les familles que leur parole soit portée et entendue au sein de cette instance.

CARNAVAL

Le Carnaval de Sundhouse demeure un rendez-vous incontournable, haut en couleur et empreint de convivialité, qui rythme chaque année la vie de notre village avec ses bals et sa grande cavalcade. Malgré une météo capricieuse, l'édition du **lundi 23 février 2026**, jour du traditionnel lundi des roses, a rencontré un très beau succès. Organisée durant la période des vacances scolaires, elle a rassemblé un public nombreux venu partager ce moment festif et chaleureux.

La commune tient à adresser ses plus sincères **remerciements aux carnavaliers, aux bénévoles et aux nombreuses associations** qui ont contribué à faire de cette journée une véritable réussite. Pas moins de **72 groupes** ont participé à la grande cavalcade, offrant un spectacle remarquable grâce à leurs costumes originaux, leurs chars créatifs et leurs animations pleines d'énergie. Leur engagement et leur imagination donnent au carnaval toute sa magie et permettent de créer, année après année, des souvenirs inoubliables pour petits et grands.

Les restaurateurs du village méritent également une mention particulière pour leur contribution précieuse. En proposant animations et moments de convivialité tout au long du week-end, ils participent pleinement à l'ambiance festive qui fait la réputation de cet événement.

Un hommage appuyé doit aussi être rendu **aux services municipaux**, mobilisés avec professionnalisme pour assurer l'organisation et la sécurité de la manifestation. Leur travail rigoureux a permis à tous de profiter de la fête dans les meilleures conditions, malgré la pluie.

Grâce à l'implication de chacun, la carnaval continue de refléter la vitalité, la créativité et l'esprit de solidarité qui animent notre village, faisant de chaque édition un moment unique et fédérateur pour l'ensemble de la population.



PALMARÈS DU JURY

GROUPES À PIEDS

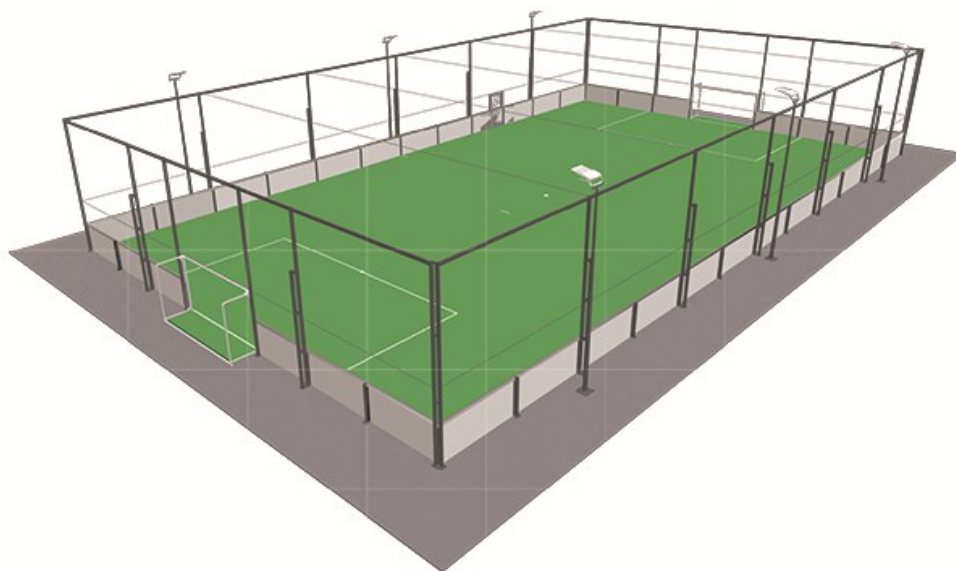
- 1er : D'SUFFER BAND
- 2ème : CLASSE 78
- 3ème : JUNGLE FECHT
- 4ème : CLASSE 86/87

CHARS

- 1er : LES GROSCHA
- 2ème : CARNAVAL DE BOESENBIESSEN
- 3ème : LIVELY
- 4ème : LES PRIMA BON
- 5ème : CRAZY WILLERTHAL BAND
- 6ème : RIEDDI WAGGES BAND

TERRAIN FOOT 5

La commune, en partenariat avec le club de foot US Sundhouse, se lance dans la création d'un terrain de Foot 5 ! Apparu à la fin des années 1990 avec l'ouverture des premiers centres, **il se joue à 5 contre 5 sur un terrain synthétique de taille réduite, qui se différencie du terrain de Futsal par les palissades qui l'entourent**. Le projet sera financé par la commune et le club de Foot de Sundhouse. L'Agence Nationale du Sport en lien avec la Fédération Française de Football nous a attribué une subvention de 80 000 €. Les travaux devraient démarrer cet été !



TRAVAUX RUE DE L'ENFER & IMPASSE DES ROSEAUX

Les travaux de voirie rue de l'enfer devraient être terminés d'ici le mois de mai.



FERMETURE D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE

En raison d'une baisse des effectifs prévisionnels, l'instance de l'Éducation nationale chargée de la carte scolaire dans le département a décidé de fermer une classe à l'école maternelle pour la prochaine rentrée.

Selon les projections, **47 élèves sont attendus**, contre près de **60 pour l'année scolaire en cours**. Une diminution significative qui a conduit à cette décision, pressentie depuis plusieurs mois.

Si cette annonce suscite des regrets, elle ne surprend pas les acteurs locaux. L'équipe enseignante, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), ainsi que les services municipaux et la municipalité assurent qu'ils resteront pleinement mobilisés pour maintenir un enseignement de qualité.

Les élus indiquent par ailleurs qu'ils suivront avec attention les conséquences de cette mesure, tout en adoptant une démarche à la fois vigilante et constructive.

DÉCOUVERTE NATURE POUR LES JEUNES DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Mercredi 11 mars, le Conseil Municipal des Enfants, accompagné de la commission des affaires scolaires ainsi que de membres du CCAS, a participé à une visite enrichissante de la réserve naturelle de l'île de Rhinau.

Encadrés par Thomas, animateur nature, les participants ont découvert le rôle d'une réserve naturelle et ont appris à identifier différentes traces d'animaux, notamment celles du renard, du sanglier, du chevreuil et du blaireau. Cette sortie a permis aux jeunes élus de mieux comprendre l'importance de la préservation de l'environnement tout en partageant un moment convivial et éducatif.

Cette rencontre a également été l'occasion l'après-midi d'échanger autour des projets du Conseil Municipal des Enfants, notamment l'organisation d'une sortie intergénérationnelle qui se déroulera le **mercredi 17 juin 2026 après-midi**. Cette initiative visera à favoriser les échanges entre les générations, le partage d'expériences et la sensibilisation à l'environnement.

Pour toute question ou inscription, les personnes sont invitées à se rapprocher de Madame Laura MEYER, secrétaire à la Mairie.



LE PIC NOIR, GÉANT DISCRET DES FORÊTS RHÉNANES

Pic noir devant sa loge - ©Ravier NAGEL



En cette fin d'hiver, un drôle de roulement résonne parfois dans les forêts rhénanes : toc-toc-toc... C'est le Pic Noir, le plus grand pic d'Europe, qui tambourine pour marquer son territoire. Avec son plumage entièrement noir et sa calotte rouge vif (entière chez le mâle, plus discrète chez la femelle), il est impressionnant... mais souvent difficile à apercevoir !

On le repère plus souvent car il émet un cri plaintif et flûté qui résonne entre les troncs. En vol, il lance un trille sonore, tandis que ses tambourinages puissants et très sonores portent à grande distance.

Mais le Pic noir ne fait pas que s'y nourrir : il creuse aussi de vastes cavités dans les vieux arbres pour y installer son nid. Ces loges, abandonnées après quelques années, deviennent de précieux abris pour d'autres espèces : chouettes, chauves-souris, martres ou encore insectes. En ce sens, le Pic noir est une véritable « espèce ingénieuse » : par son activité, il contribue à créer des habitats pour toute une faune forestière.

Sa présence est un excellent indicateur de la qualité des forêts. Il affectionne particulièrement les massifs riches en vieux arbres et en bois mort, essentiels à son alimentation et à sa reproduction. La réserve naturelle de l'île de Rhinau est donc un terrain propice à cette espèce, car la réserve cache en son cœur de beaux et vieux arbres.

Alors, lors de votre prochaine promenade, tendez l'oreille... Si vous entendez un tambourinement puissant résonner dans les arbres, vous êtes peut-être sur le territoire du géant discret de nos forêts rhénanes !



LOUEURS DE MEUBLÉS DE TOURISME : CE QUI CHANGE AVEC LA LOI LE MEUR

La loi du 19 novembre 2024 renforce la régulation des meublés de tourisme. Ci-dessous les principales évolutions à connaître, selon leur date d'entrée en vigueur.

Déclaration obligatoire - au plus tard le 20 mai 2026

Tous les loueurs devront enregistrer leur bien sur un téléservice national dédié et prouver qu'il s'agit bien de leur résidence principale (via un avis d'imposition). Un numéro de déclaration sera délivré, transmis automatiquement à la commune concernée.

Nouveaux abattements fiscaux - en vigueur depuis janvier 2025

Les revenus locatifs bénéficient désormais d'un abattement de 50% pour les biens classés et chambres d'hôtes (plafond : 77 700€/an), et de seulement 30% pour les biens non classés (plafond : 15 000€/an). Attention : les loueurs non classés verront leur imposition augmenter lors de la déclaration de revenus 2025, au printemps 2026.

Durée en location réduite - en vigueur depuis janvier 2025

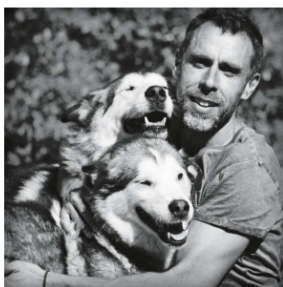
Les communes peuvent désormais limiter la location des résidences principales à 90 jours par an (contre 120 auparavant). Le dépassement est passible d'une amende de 15 000€.

DPE obligatoire pour les nouveaux loueurs soumis à changement d'usage

Pour plus d'informations ou pour vous accompagner dans vos démarches, contactez l'Office du Tourisme du Grand Ried www.grandried.alsace ou bien votre communauté de communes.

PROJET PÉDAGOGIQUE À L'ÉCOLE MATERNELLE

Dans le cadre du projet d'école, qui prévoit de travailler la collaboration des élèves à travers les activités artistiques, les trois classes de maternelle se sont concentrées sur un projet de « **re décoration de l'école** » sur le thème du **projet Grand Nord**. Les petits ont réalisé des chiens de traîneau en peinture, suspendus dans les couloirs de l'école. Les moyens et les grands ont participé à la création d'un espace Grand Nord avec la fabrication de chiens, de pingouins, d'un décor d'aurores boréales.



La venue de **Sébastien Dos Santos Borges**, accompagné de ses chiens de traîneau, est confirmée pour le **4 mai 2026** à l'école maternelle, où il viendra présenter son métier aux enfants.

Musher* passionné, il relève les défis du grand Nord en parcourant des étendues extrêmes avec son attelage. À travers cette rencontre, il souhaite faire découvrir des Huskys d'Alaska, issus pour certains d'animaux recueillis à la SPA, et rappeler leurs origines liées aux grands espaces enneigés, héritage de leurs ancêtres du « paradis blanc ».

* Une personne qui conduit un traîneau à neige tiré par des chiens.



RESTEZ INFORMÉS EN TEMPS RÉEL !

La mairie vous informe que vous pouvez suivre toute l'actualité de la commune en temps réel grâce à l'application mobile **Panneau Pocket**.

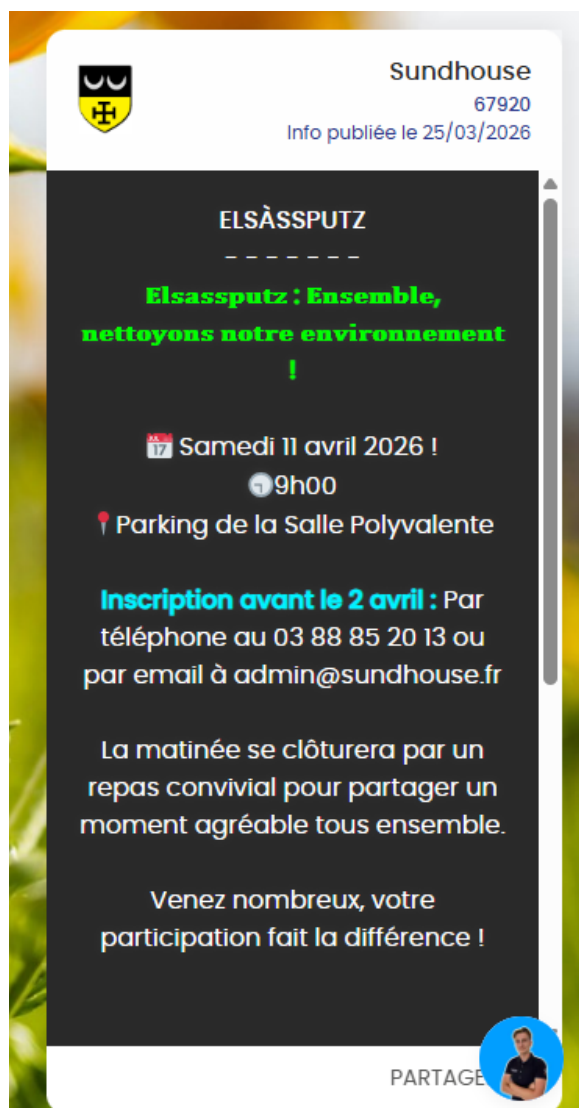
Simple et pratique, elle vous permet de recevoir instantanément les informations essentielles : événements, alertes, actualités locales... rien ne vous échappe !

Comment l'installer ?

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre smartphone, puis de sélectionner la commune de Sundhouse en favori pour rester informé à tout moment.

Besoin d'aide ?

Si vous rencontrez des difficultés lors de l'installation, les agents de la mairie sont à votre disposition pour vous accompagner. N'hésitez pas à passer à l'accueil !



Pourquoi télécharger PanneauPocket ?

En quelques clics seulement, vous êtes directement connecté à la vie de votre commune. Plus besoin de chercher l'information : elle vient à vous, au bon moment !

Une alerte météo importante ? Un changement de circulation ? Une coupure de courant ? Un événement à ne pas manquer ?

Vous êtes informé immédiatement, où que vous soyez.

Panneau Pocket, c'est aussi un moyen simple de rester proche de votre village, de suivre son actualité au quotidien et de ne plus passer à côté des informations importantes.

Déjà 816 personnes ont adopté l'application et ont mis Sundhouse en favori. Rejoignez-les pour ne rien manquer !

DES VOLANTS POUR UN SOUFFLE

→ 23 MAI 2026

SUNDHOUSE
SALLE POLYVALENTE

5€/PERSONNE
POUR JOUER AU
BADMINTON

(TOMBOLA)
NOMBREUX LOTS
A GAGNER

ENTRÉE LIBRE

L'ASSOCIATION SUND'BAD ORGANISE UNE JOURNÉE DE MOBILISATION
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION «VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE»,
À LAQUELLE TOUS LES BÉNÉFICES SERONT REVERSÉS.



5 terrains de badminton
seront disponibles de 10h à 20h.
Un don minimum de 5€ par personne
- ou davantage selon votre envie -
vous permettra de jouer 1 heure.

PROGRAMME

- 10H • début de la journée
- 11h30 - 13h30 • petite restauration
- CAFÉ/GATEAUX tout au long de la journée
- TOMBOLA jusqu'à épuisement des lots • 2€/ticket
- PETITES ANIMATIONS pour petits et grands
- 20H • REPAS DU SOIR

SUR RESERVATION
à sundbadmuco@hotmail.com
AVANT LE 9 MAI 2026

Émincé de volaille à la crème,
champignons et spaetzles > 17,50€
Dessert et café offerts

• 20H30 • tirage au sort des gros lots

VAINCRE
LA MUCOVISCIDOSE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

MARCHE DU TERROIR

Adulte : 40 €
Enfant : 20 €
(moins de 14 ans)

Organisée par
l'US SUNDHOUSE

MENU
Bretzel
Soupe au Riesling
Burger Alsacien
Fromage
Dessert

A PARTIR DE 16H
2026 SAMEDI
6 JUIN

Départ du club house de Sundhouse. Pour le bon déroulement de la marche,
veuillez vous garer sur le parking de la salle polyvalente
Nombre de places limité (seules les réservations accompagnées du règlement seront acceptées)
Pour l'inscription (date limite le 25 mai 2026), veuillez contacter :

Sylvain Grosshans 06 89 51 47 21
7 chemin des noyers 67920 SUNDHOUSE
sylvain.grosshans@gmail.com

Didier SCHWOERER 06 51 41 84 22
18 rue Dr Albert Schweitzer 67920 SUNDHOUSE
schworer.didier@free.fr

FERMETURE MAIRIE & POSTE

La Mairie et l'Agence Postale Communale seront
fermées aux dates suivantes :

- ⇒ **vendredis 15 mai**
- ⇒ **Vendredi 5 juin**

SOIRÉE FLEURISSEMENT

La cérémonie de remises des prix du fleurissement
2025, aura lieu le **mercredi 22 avril 2026 à
19h au Foyer de la Salle Polyvalente.**

Au Programme :

- Intervention de M. ROULOT Alexandre, du
syndicat des apiculteurs de Marckolsheim
et environs
- Diaporama de la tournée de fleurissement
édition 2025
- Verre de l'amitié



PROCHAINS ÉVÈNEMENTS 2026

AVRIL

22 AVRIL : SOIRÉE FLEURISSEMENT

Salle Polyvalente

21 ET 22 AVRIL : CIRQUE CALYPSO

Salle Polyvalente

30 AVRIL : FÊTE DE LA BIÈRE

Salle Polyvalente / par la Société de Musique Harmonie

MAI

23 MAI : BADMINTON CARITATIF

Salle Polyvalente / par SUND'BAD

JUIN

1er JUIN : DON DU SANG

Salle Polyvalente

6 JUIN : MARCHÉ GOURMANDE

par US Sundhouse

7 JUIN : RASSEMBLEMENT PORSCHE

Salle Polyvalente / par Porsche Passion Alsace

14 JUIN : RIED'N'RUN

par la Société de Musique Harmonie

21 JUIN : FÊTE DE LA MUSIQUE

Place Crinoline

JUILLET

14 JUILLET : CÉRÉMONIE

Place Crinoline

14 JUILLET : FOODTRUCK FESTIVAL « L'ARTIFICE DES SAVEURS »

Salle polyvalente / par Sélestat Contre le Cancer

AOÛT

10 AOÛT : DON DU SANG

Salle Polyvalente

23 AOÛT : PORTES OUVERTES

Par Vergers et Jardins

SEPTEMBRE

20 SEPTEMBRE : BOURSE PETITE ENFANCE

Salle Polyvalente / par Espace Enfants

OCTOBRE

23 OCTOBRE : CONCOURS DE BELOTE

Salle Polyvalente / par Soleil d'Automne

NOVEMBRE

02 NOVEMBRE : DON DU SANG

Salle Polyvalente

29 NOVEMBRE : MARCHÉ DE NOËL

Salle Polyvalente / par l'OMJSAL

Information aux riverains de la rue de la Vallée

Le Projet Grand Nord organisé par l'école maternelle prévoit d'accueillir un Muscher avec ses chiens pendant plusieurs jours. Les chiens resteront à l'école pendant la durée de l'évènement. L'équipe technique mettra des barrières en place pour plus de sécurité.

